

# Quand le ministre de la Défense minimise « l'islamisation » de notre armée en intervention extérieure

*Vous vous souvenez du « rapport » du Père Benoît Jullien de Pommerol, aumônier parachutiste, [que nous avons publié](#). Le « padre » dénonçait les graves entorses à la laïcité dans nos armées, ainsi que les moqueries et les provocations de nos « partenaires » afghans.*

*Ce rapport de mission en Afghanistan a suscité des réactions outrées au sein de l'état-major, faisant passer le « padre » pour un extrémiste intolérant.*

*Nos lecteurs ont également réagi :*

*« Ce document montre bien – s'il était besoin – que la présence occidentale en Afghanistan n'a pas d'autre motif que géostratégique. Et qu'il en était de même pendant la guerre du Golfe. On cire les pompes des musulmans (en flattant leurs mœurs dégueulasses et obscurantistes, en les caressant dans le sens du poil) pour mieux leur faire gober la pilule de l'ingérence sur leur territoire (et – monnaie d'échange – en facilitant leur implantation dans les nôtres). Ce qui est parfaitement logique avec le fait que l'armée ne fait rien dans nos territoires perdus. »*



*Si les Français se posent de plus en plus de questions sur le rôle de nos soldats en Afghanistan – et maintenant en Libye et en Côte d'Ivoire... –, par contre peu de politiques ont pris position par rapport aux faits exposés. En somme, tout l'UMPS n'ose avouer que cette guerre perdue d'avance – selon de nombreuses sources militaires et géostratégiques – est une « connerie » de plus de notre gouvernement.*

*Seul Jean-Claude Bouchet, député UMP du Vaucluse, a osé poser une [question écrite](#) au gouvernement le 22 février 2011 sur le rapport de Benoît Jullien de Pommerol :*

*« M. Jean-Claude Bouchet attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants, sur les dysfonctionnements importants qui auraient conduit à des dérives graves au sein de l'armée française en Afghanistan. Un aumônier militaire français ayant séjourné en Afghanistan avec le 2e régiment étranger de parachutistes a récemment dénoncé, dans son rapport de fin de mission, la déférence et la bienveillance envers l'islam poussées à l'extrême qui seraient exigées des militaires français servant en Afghanistan. Il est ainsi rapporté que le commandement militaire français interdit à nos femmes soldats d'être tête nue en leur donnant l'ordre de porter un chèche, ne laissant paraître que l'ovale de leur visage. Il le remercie de bien vouloir lui apporter des*

précisions sur l'ensemble des faits décrits dans ce rapport. »  
*Et Gérard Longuet, ministre de la Défense, a répondu... le 17 mai, soit trois plus tard, dans un superbe exercice de langue de bois, de dhimmitude et de mépris pour le rapport du « padre » :*



« Le rapport de fin de mission d'un aumônier sur un théâtre d'opérations est un document interne. Son contenu n'engage que son auteur et n'a pas vocation à être diffusé. Le rapport de l'aumônier du 2e régiment étranger de parachutistes engagé en Afghanistan présente un caractère exagéré ou approximatif des faits. Sortis de leur contexte, ils peuvent donner lieu à des interprétations en total décalage avec la finalité de l'engagement opérationnel de la France en Afghanistan depuis 2001. En effet, comme sur les autres théâtres d'opérations, l'objectif des forces engagées en Afghanistan n'est pas de s'imposer au sein d'une population qui vit sous la menace des insurgés, mais de se faire accepter en respectant les usages et coutumes d'un pays. Aussi, ce qui peut être perçu comme « de la déférence ou de la bienveillance envers l'islam » n'est en réalité que de l'attention témoignée à l'égard d'une population locale, qui soutient d'ailleurs régulièrement et de

plus en plus l'action des forces afghanes et de la coalition. Enfin, si un militaire féminin a reçu l'ordre de se couvrir les cheveux pour se protéger et remplir une mission particulière, il ne s'agit nullement d'une règle de comportement générale. Cette décision ponctuelle a été prise dans un contexte opérationnel spécifique. »

*Benoît Jullien de Pommerol, qui avait décidé de garder le silence propre à la « grande muette » suite à ces réactions, ne pouvait pas rester insensible aux attaques personnelles de son ministre de tutelle. Imla donc décidé d'en remettre une couche par une lettre ouverte publiée par [Valeurs actuelles](#) :*



« Monsieur le Ministre, Après la publication malheureuse, sur Internet et dans la presse, de mon rapport de fin de mission en janvier dernier, j'ai délibérément choisi de garder le silence et de refuser toutes les sollicitations (articles, conférences, etc.), afin de laisser les autorités militaires et vos services travailler et enquêter dans la sérénité, attendant d'être moi-même interrogé.

Cela me semble aujourd'hui vain, puisque vous publiez, au Journal officiel du 17 mai 2011, une réponse à la question écrite de Monsieur le député Bouchet (question n° 100539 au JO du 22/02/2011), dans laquelle vous mettez en cause l'exactitude des faits que je rapporte, sans que jamais je n'aie été entendu par ceux qui ont mené les enquêtes aboutissant à cette conclusion. Ni les autorités militaires, ni la DPSD, ni vos services, personne ! Quelle étrange façon

d'enquêter...

J'aurais pourtant pu vous préciser le sens de ma démarche. Je le fais donc ici, et publiquement, puisque mon honnêteté est maintenant mise en cause publiquement. Ce que je dénonce dans le rapport n'est en fait que le prolongement de ce qui se passait il y a vingt ans, lors de la guerre du Golfe. Déjà, la soumission à l'islam y est flagrante.

Cela commence à l'arrivée au port de Yanbu (Arabie Saoudite), lorsque les soldats français débarquent des bâtiments de la Marine nationale. La police religieuse saoudienne les attend au bas de la passerelle, vérifiant, en écartant les cols de treillis, que les militaires ne portent pas de croix autour du cou ; et si c'est le cas, la croix est retirée, mise dans une enveloppe et retournée en France.

Avant même d'arriver, des consignes incroyables ont été données : ne pas transporter de porc ou d'alcool dans ses bagages ; ne pas s'en faire envoyer dans des colis (la prévôté a même la mission sur place de le vérifier en ouvrant des colis au hasard, confisquant et détruisant les victuailles interdites par l'islam) ; ne pas arborer de croix rouges sur les véhicules sanitaires... Tout cela en dit long sur l'état d'esprit de la mission et ceci jusqu'au bout...

Au retour, après des morts et tant de blessés, transitant par Yanbu pour partir vers la France, nos convois routiers sont obligés de faire des dizaines de kilomètres supplémentaires pour contourner notamment la ville de Zilfi, interdite aux non-musulmans. Quelle incompréhension chez nos admirables soldats qui l'acceptent, malgré tout, sans que le pouvoir politique ne s'en offusque, trouvant sans doute cela normal.



En fait, il y eut une réaction : celle du ministre de la Défense, Monsieur Jean-Pierre Chevènement. Indigné par l'interdiction des concerts d'Eddy Mitchell prévus à Noël 1990, il annula, en guise de protestation, un entretien avec son homologue saoudien. En exprimant ses regrets, il précisa que « les chansons d'Eddy Mitchell ne menacent pas les valeurs islamiques, pas plus qu'elles ne menacent en France les valeurs chrétiennes ». Que les valeurs chrétiennes soient menacées par les consignes saoudiennes interdisant les croix, les aumôniers militaires ou les objets religieux non musulmans en général ne sembla pas gêner vraiment le ministre.

Doit-on aussi accepter sans s'indigner, Monsieur le Ministre, le fait que les forces françaises offrent aujourd'hui en Afghanistan des tapis de prière à la gloire de l'Arabie Saoudite (avec les cimenterres et le palmier) ? Je tiens un exemplaire à votre disposition, envoyé par des soldats français lassés de tout cela.

Doit-on accepter sans s'indigner que les forces françaises offrent une mosquée au village de Landakhel, bâtiment construit grâce à l'argent du contribuable français ? Qu'il soit imposé à des militaires féminins de se couvrir la tête au nom de l'islam ? Qu'il soit décidé par un général que tous les soldats français de sa zone mangeraient halal, qu'on organise un repas de fin de ramadan au profit des Afghans, etc. ?

Les Saoudiens, en 1991, ne nous avaient pas imposé tout cela. N'est-il pas choquant que nos propres chefs, dans notre armée républicaine et laïque, décident de nous l'imposer en 2010 ?

Je vous l'assure, Monsieur le Ministre : les faits que je rapporte ne sont ni "exagérés" ni "approximatifs", pour reprendre les termes utilisés à mon égard dans votre réponse à Monsieur le député Bouchet.

Vous affirmez qu'un « militaire féminin a reçu l'ordre de se couvrir les cheveux pour se protéger ». La protéger de qui, de quoi ? « Des regards d'un certain nombre d'Afghans ? », fut-il répondu à Mgr Ravel. Puisque cet ordre de se couvrir les cheveux n'est plus donné aujourd'hui, j'en déduis que les Afghans n'ont plus de "regards". Marchent-ils les yeux fermés ?

Vous écrivez que ce fut « pour remplir une mission particulière ». Tous ceux qui ont assisté à cette scène savent que ce n'est pas la réalité. Mais quelle mission particulière pourrait requérir que les féminines couvrent leur tête avec un chèche ? Et sachez qu'il ne s'agit pas que d'un seul militaire féminin. Il y eut plusieurs cas. Je tiens des photos et des témoignages à votre disposition. Peut-on justifier cela par "un contexte opérationnel spécifique" ? Un contexte qui serait alors propre à la France puisque les autres pays de la coalition ne demandent pas cela.

Le fond du problème, Monsieur le Ministre, est que nous n'avons pas de consignes claires. Mgr Ravel évoque cette lacune dans son interview du 19 mai à Valeurs actuelles, à propos des « lignes directrices sur le juste et le légitime ». Notre évêque aux armées affirmait aussi le 23 février 2011 (dans la Nouvelle République) que « les chefs doivent mener une réflexion pointue afin de définir des consignes claires pour ceux qui sont sur le terrain ». Il serait temps d'avoir ces consignes. Cela fait dix ans cette année que nous sommes engagés en Afghanistan.

Comme "consigne claire", je reçois de la part d'un général un courrier, approuvé par le chef d'état-major de l'armée de terre, m'expliquant combien j'ai tort, me précisant ceci : « Une fillette au bras d'un adulte ou des femmes voilées ne sont pas en soi choquant ! Et même demander à un sous-officier féminin de se couvrir la tête pour éviter d'éventuelles

convoitises ou regards déplacés peut se révéler judicieux. Cela dépend du contexte local. » Je me souviens, Monsieur le Ministre, des larmes des femmes afghanes voyant nos militaires féminins vivre “normalement”, sans le joug du voile. Je ne peux alors m’empêcher de penser que ce général est gravement décalé.



Mon interprétation des faits serait, selon votre réponse, en « total décalage » avec « la finalité de l’engagement opérationnel de la France en Afghanistan ». Mais si je me réfère à ce que disait en 2008 le chef de l’État, chef des armées, le président Nicolas Sarkozy, qui est vraiment en décalage ? N’expliquait-il pas que nous étions aussi en Afghanistan pour, qu’un jour, les femmes afghanes n’aient plus à porter la burqa ? C’est bien l’ordre d’imposer le voile à nos féminines qui me semble « en total décalage avec la finalité de l’engagement opérationnel de la France en Afghanistan ».

Jusqu’à quand, Monsieur le Ministre, resterons-nous dans le flou et laisserons-nous tant d’amertume dans le cœur de nos soldats qui remplissent, malgré tout, si excellemment leur mission sur ce théâtre si difficile ? Me tenant à votre entière disposition si vous souhaitez m’entendre sur ces sujets, je vous prie d’agréer, Monsieur le Ministre, l’expression de ma haute considération. »





*Père Benoît Jullien de Pommerol, aumônier du 2e régiment étranger de parachutistes de Calvi, actuellement coordinateur JMJ du diocèse aux armées (Journées mondiales de la jeunesse, à Madrid du 16 au 21 août, [www.jmj-armees.fr](http://www.jmj-armees.fr)), sera aumônier auprès des forces armées aux Antilles à partir du 1er septembre.*